



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 116ARH2024
Nomenclature : 4.1.2.3
Publication numérique le :

**ARRETE MUNICIPAL
FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
1ÈRE CLASSE**

Le maire de la commune de LABÈGE,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

Nom prénom	Situation actuelle	Avancement de grade		Éventuellement date de l'examen professionnel	Date de nomination envisagée
		Par choix	Par examen		
DELFOLIE Audrey	Adjoint technique principal 2ème classe	X			01/06/2024

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvables) et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : La maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Notifié à l'agent le 23 / 05 / 2024

Signature de l'agent :

Fait à Labège, le 22/05/2024

L'Adjointe au Maire

Élodie CAMBOU





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 149ARH2022
Nomenclature : 4.1

**ARRETE MUNICIPAL
FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT
2022 AU GRADE DE RÉDACTEUR
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

Le Maire de la commune de LABÈGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2022 :

Nom - Prénom	Situation actuelle	Avancement de grade		Éventuellement date de l'examen professionnel	Date de nomination envisagé
		Par choix	Par examen		
CHEKROUN Josiane	Rédacteur principal 2ème classe	X			18/12/2022

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2022 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvables) et 50 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labège, le 30/05/2022

L'adjointe au Maire

Élodie CAMBOU